

**EFFEKTIV**



Le rangement modulaire EFFEKTIV a été mis à l'essai selon les normes les plus élevées en matière d'ameublement de bureau pour utilisation professionnelle (EN-14073-2, Ansi/BIFMA X:5.2 et X:5.5) et répond à nos normes strictes de qualité et de durabilité. C'est pour cette raison que nous pouvons vous offrir une garantie de 10 ans couvrant tous les éléments de la collection EFFEKTIV contre tout défaut de fabrication et de matériaux.

Cette garantie est soumise aux conditions décrites dans ce livret.





## **Éléments garantis**

Tous les éléments du rangement modulaire EFFEKTIV sont couverts contre tout défaut de fabrication et de matériaux à compter de la date de leur achat.

La facture originale est requise comme preuve d'achat.

## **En cas de défectuosité**

IKEA décidera, après examen et à son entière discrétion, si l'article est couvert par cette garantie. S'il est couvert, IKEA, par l'intermédiaire de son service de réparation ou d'un partenaire autorisé, réparera l'article défectueux ou le remplacera par un article identique ou semblable, à son entière discrétion. Dans ce cas, IKEA paiera le coût des réparations, des pièces de rechange, de la main-d'œuvre et des frais de déplacement des réparateurs, à condition que l'article soit accessible à la réparation sans dépenses spéciales. Sont exclus, tous les travaux de réparation non autorisés par IKEA. Les pièces remplacées deviennent la propriété d'IKEA.

Si l'article n'est plus vendu par IKEA, IKEA fournira un article de remplacement approprié. Il revient à IKEA de déterminer, à son entière discrétion, ce qui constitue un remplacement approprié.

## **Conditions**

La garantie ne s'applique pas aux éléments EFFEKTIV entreposés ou assemblés de façon incorrecte, utilisés de façon inadéquate ou nettoyés au moyen de méthodes ou de produits de nettoyage inappropriés.

La garantie ne couvre pas l'usure normale, les égratignures ou les dommages causés par des coups ou par des incidents fortuits.

La garantie ne s'applique pas si les éléments EFFEKTIV ont été placés à l'extérieur ou dans un environnement humide, comme la salle de bains.

### **Conseils d'entretien**

Il faut s'assurer d'utiliser les vis et ferrures adaptées au matériau du mur. En cas de doute, consulter un menuisier.

Après deux semaines d'utilisation, resserrer les vis. S'assurer qu'elles sont bien en place au moins deux fois par année.

### **Caisson**

Nettoyer à l'aide d'un chiffon imbibé d'un détergent doux puis essuyer avec un chiffon sec.

### **Verre**

Nettoyer à l'aide d'un chiffon humide ou avec un nettoyeur pour vitres puis essuyer avec un chiffon sec.

### **Législations provinciale et fédérale**

Seul le premier acheteur de l'article peut se prévaloir de cette garantie. Toutes les garanties des articles vendus au Canada sont incessibles à un second acheteur, sauf en Saskatchewan.

Cette garantie vous accorde des droits légaux particuliers et n'a aucune incidence sur les droits accordés par toute législation en vigueur. Il se peut que vous jouissiez d'autres droits qui varient d'un pays à l'autre ou d'une province à l'autre. IKEA décline toute responsabilité en cas de dommages indirects. La législation de certaines provinces ne permet pas l'exclusion des dommages indirects. Il se peut que cette exclusion ne s'applique pas à votre cas particulier.

## **Service**

Communiquez avec le personnel de votre magasin IKEA. Les adresses et numéros de téléphone se trouvent dans le catalogue IKEA et sur [www.fr.IKEA.ca](http://www.fr.IKEA.ca).

# **CONSERVEZ VOTRE FACTURE!**

**C'est votre preuve d'achat. Elle est requise pour faire valoir cette garantie.**

Pour toute question ou si vous n'êtes pas satisfait, consultez le [www.fr.IKEA.ca](http://www.fr.IKEA.ca) ou communiquez avec nous.

